

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Les Éditions LVA ci-après dénommée « société organisatrice », dont le siège social est au Château de la Magdeleine, 77920 Samois-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 307560102, organise un concours avec décision par jury, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « **CONCOURS DE LOOK** ». L'opération limitée dans le temps, se déroulera les 27 et 28 mai 2023. L'opération récompensera plusieurs gagnants, de manière impartiale, par le comité organisateur. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce concours.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures ou mineures, résident en France ou tout autre pays, à la date du début du concours.

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation.

Sont exclues du jeu, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de l'organisateur, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les participants autorisent toutes les vérifications légales concernant leur identité, leurs coordonnées postales.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT-PRINCIPE DU CONCOURS

Le concours est organisé de la manière suivante :

- L'offre est réservée aux participants de la manifestation « Coupes Moto Légende » qui a lieu les 27 et 28 mai 2023 sur le circuit de Dijon-Prenois.
- Si le visiteur souhaite participer à ce jeu, il devra remettre son coupon-réponse (disponible au studio photo) dûment complété de ses coordonnées au photographe du studio concours de look.

ARTICLE 5 : DOTATION

Les lots attribués dans le cadre du concours « **CONCOURS DE LOOK** » seront attribués par le jury de manière impartiale **entre le 2 et le 7 juin 2023**.

10 lots sont à attribuer :

1. Le gagnant se verra attribuer un **bon cadeau pour un voyage à Las Vegas** d'une valeur de 3 500,00 € TTC valable jusqu'au 31/05/2025.
2. Le second se verra attribuer un **bon d'achat chez Belambra** d'une valeur de 1 200,00 € TTC valable jusqu'au 31/05/2024.
3. Le troisième se verra attribuer **une paire de lunettes de soleil « Nathalie Blanc »** d'une valeur de 320,00 € TTC.
4. Le quatrième se verra attribuer **bon d'achat chez La Bagagerie valable en boutique** d'une valeur de 300,00 € TTC valable jusqu'au 31/05/2024.
5. Le cinquième se verra attribuer **un assortiment de produits pour moto de la marque IPONE** d'une valeur de 250,00 € TTC.
6. Le sixième se verra attribuer **un casque de moto** d'une valeur de 200,00 € TTC.
7. Le septième se verra attribuer **2 invitations pour les 24 h de SPA (16 et 18 juin 2023)** d'une valeur de 150,00 € TTC.
8. Le huitième se verra attribuer **une Wonderbox week-end** d'une valeur de 99,90 € TTC valable jusqu'au 31 mai 2026.
9. Le neuvième se verra attribuer **un abonnement 9 mois au magazine Motolégende** d'une valeur de 49,90 € TTC.
10. Le dixième se verra attribuer **le livre « Instants d'années de motosapiens »** d'une valeur de 40,00 € TTC.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DU LOT

Le comité organisateur, se réunira le 1^{er} juin 2023 dans les locaux des Éditions LVA afin de définir les gagnants de ce concours. Les gagnants seront avertis par nos soins par téléphone, mail ou courrier postale selon les coordonnées en notre possession.

La distribution des lots :

1. **Bon pour un voyage à Las Vegas jusqu'au 31/05/2025** : le gagnant sera mis en relation avec l'agence de voyage HAVAS VOYAGE, Agence de Fontainebleau, 129 rue Grande – 77300 Fontainebleau.
2. **Bon d'achat chez Belambra valable jusqu'au 31/05/2024** : sera envoyé par les Éditions LVA.
3. **Lunettes de soleil « Nathalie Blanc »** : seront envoyées par voie postale par les Éditions LVA.
4. **Bon d'achat La Bagagerie valable jusqu'au 31/05/2024** : sera envoyé par voie postale par les Éditions LVA.
5. **Assortiment de produits pour moto de la marque IPONE** : sera envoyé par voie postale par les Éditions LVA.
6. **2 invitations pour les 24h de SPA (16 et 18 juin 2023)** : seront envoyées par les Éditions LVA par e-mail ou voie postale selon les coordonnées données.
7. **Casque de moto** : sera envoyé par voie postale par les Éditions LVA.
8. **Wonderbox week-end valable jusqu'au 31 mai 2026** : sera envoyée par email par les Éditions LVA.
9. **Abonnement 9 mois au magazine Motolégende** : le gagnant sera contacté par le service abonnés des Éditions LVA.
10. **Livre « Instants d'années de motosapiens »** : sera envoyé par voie postale par les Éditions LVA.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

La responsabilité de la société Éditions LVA se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de leurs acheminements et/ou de leurs utilisations.

Dans le cas où les fournisseurs modifieraient les lots mis en jeu, la responsabilité des Éditions LVA ne pourra être engagée. Toutefois, si la société Éditions LVA venait à modifier les lots mis en jeu, celle-ci s'engage à remplacer la dotation par un lot de valeur égale ou supérieure.

ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, à le réduire, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions. Elle se réserve également la possibilité, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé l'étude de la **SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3**, dépositaire du règlement et sera envoyé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement, conformément aux dispositions de l'article 10.

ARTICLE 8 : RÉCLAMATIONS

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du concours et à l'attribution du lot devra être adressée aux Éditions LVA par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'opération soit le 29 juin 2023 minuit inclus (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Éditions LVA
Service Manifestation
70 avenue de Valvins
77210 Avon

ARTICLE 9 : DROITS RELATIFS AUX DONNÉES NOMINATIVES COLLECTÉES

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent, par avance, les organisateurs à reproduire et utiliser leur nom, prénom, adresse, photos dans toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

ARTICLE 10 : DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé en l'étude de la **SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3**. Il est disponible gratuitement sur simple demande écrite à (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe) :

Éditions LVA
Service Manifestation
70 avenue de Valvins
77210 Avon

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés ».

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au concours, ainsi que leurs parents ou tuteur légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des Éditions LVA et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à :

Éditions LVA
Service Manifestation
70 Avenue de Valvins
77210 Avon

ARTICLE 12 : LITIGES

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par Les Éditions LVA étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise, notamment, sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception après le 29/06/2023 minuit. Tout litige né à l'occasion du présent concours sera soumis aux tribunaux compétents et aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 30 jours après la clôture du concours (cachet de la poste faisant foi).

EXTRAIT DE REGLEMENT

Les Éditions LVA, dont le siège social est au Château de la Magdeleine, 77920 Samois-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 307560102, organise un concours gratuit et sans obligation d'achat les 27 et 28 mai 2023. **Le participant doit déposer le bulletin dûment auprès du photographe présent au studio photo « Concours de look ».** Dotations : **1 bon cadeau pour un voyage à Las Vegas, 1 bon d'achat chez Belambra, une paire de Lunettes de soleil « Nathalie Blanc », 1 bon d'achat chez Bagagerie valable en boutique, 1 assortiment de produits pour moto de la marque IPONE, 1 casque de moto, 2 invitations pour les 24 h de SPA, 1 Wonderbox week-end, 1 abonnement 9 mois au magazine Motolégende, 1 livre « Instants d'années de motosapiens »**

Règlement déposé **SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3**, disponible gratuitement sur demande écrite aux Éditions LVA ou sur le site internet www.coupes-moto-legende.fr/animations/concours-de-look. Timbre de demande de règlement remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe à l'envoi initial.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations le concernant en écrivant à la société organisatrice à l'adresse ci-dessus.